

COMMUNE DE

LE CHATELARD EN BAUGES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} décembre 2022

Réunion tenue en Mairie, salle des Garins, le 1^{er} décembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de Monsieur Vincent BOULNOIS, Maire.

En présence de :

Mesdames et Messieurs Caroline PETITE, Annie FAVIER, Antoine PUZENAT, Christine FILLIARD, Francis AYMONIER, Jacqueline GINET, Pauline MATHIEU, Benoit NICOUD, Fanny VIDALENCHE.

Absents excusés : Frédérique GONTHIER.

Il est procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mr Antoine PUZENAT obtenant la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE :

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal APPROUVE les mouvements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

Rémunération du personnel (compte 6411)	+ 10 000 €
Prélèvement FPIC	+ 200 €
Dépenses imprévues (compte 022)	- 10 200 €

Dépenses d'investissement :

Dépenses imprévues (chapitre 20)	- 27 320 €
EPFL (remboursement de 4% du capital)	+ 16 220 €
Achat terrain Dullin + bornage	+ 1 100 €
Travaux église	+ 10 000 €

2 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE :

Le Maire expose au Conseil municipal que le Préfet a accepté la démission de Mme Annie FAVIER, 2^{ème} adjointe, à effet du 1^{er} Octobre 2022.

Afin d'organiser au mieux le fonctionnement du Conseil municipal, il est souhaitable de prévoir son remplacement. Il propose donc d'organiser l'élection d'un nouvel adjoint et procède à un appel de candidature. Monsieur Francis AYMONIER est candidat.

A l'issue du premier tour de scrutin Monsieur Francis AYMONIER obtient 10 voix et est donc élu à l'unanimité. Il occupera les fonctions d'adjoint délégué à l'urbanisme et au patrimoine.

3 – MARCHÉ DE TRAVAUX DU REFUGE DES GARINS :

Le nouvel adjoint à l'urbanisme et au patrimoine fait un point sur les travaux de remise aux normes du Refuge des Garins. Les travaux doivent avoir lieu en 2023 mais il est fort probable qu'ils dépassent la période initialement prévue qui s'arrête au 15 mai. Dans ce cas Mme LAVAURE, gestionnaire du Refuge, ne pourrait pas reprendre son activité en temps prévu.

La procédure d'appels d'offres est en cours pour les différents lots, 9 au total. Il sera important que les entreprises tiennent les délais afin de ne pas avoir de pénalités à verser pour la gérante du Refuge.

4 –SERVITUDE ENEDIS, PLACE MELLESINE :

Les lignes électriques ont été enterrées Place Mellesine pour la mise en place de la containerisation. Une redevance de 20 € par an est consentie au profit de la commune. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec ENEDIS.

5 – REFACTURATION DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES AUX LOCATAIRES

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis la fusion des deux collectivités (Chambéry métropole et Coeur des Bauges) et la création de Grand Chambéry, les deux modes de financement de la gestion des déchets (redevance et taxe) ne peuvent coexister sur la même agglomération, car contraire à la loi.

Le conseil communautaire du 30 septembre 2021 a donc voté l'instauration de la TEOM comme unique mode de financement de la gestion des déchets sur l'ensemble des 38 communes de l'agglomération à partir de l'année 2022.

Le montant de la TEOM se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux de la TEOM. Ce taux est voté chaque année par le conseil communautaire de Grand Chambéry.

Concernant les propriétés communales mises en location, le Maire précise que c'est aux propriétaires de demander le reversement des TEOM aux locataires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de demander le versement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'ensemble des locataires par l'émission d'un titre de paiement, selon le décompte suivant :

- Gendarmerie :	634 €
- Coiffure Céline D :	141 €
- Art Terre :	141 €
- Tennis Club des Bauges :	54 €
- Refuge des Garins (Véronique LAVAURE) :	152 €
- Les Amis des Bauges :	73,67 €
- Frédéric LAPLANTE :	73,67 €
- Entreprise LEFER :	147,34 €
- Joël FINNAZ :	73,67 €
- Élian ZONDA :	73,67 €

6 –BÂTIMENTS DE LA VILLE D'AUBY:

Les salles du bâtiment de la Ville d'Auby devront être fermées l'hiver, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril. Une autre salle devra être trouvée pour y installer les activités de yoga.

7 –AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES :

Les astreintes hivernales doivent être réorganisées, de façon à ce que les agents puissent être facilement disponibles le week-end pour effectuer le déneigement ou saler les routes.

Le Conseil émet l'idée d'une enveloppe globale pour chaque agent pour les astreintes d'hiver (à partir de l'année prochaine). Pour cette année, le principe d'une astreinte d'un agent par week-end est maintenu et complété par la disponibilité d'un 2^{ème} agent, jusqu'au 31/12/2022. Au 1^{er} janvier 2023, 2 astreintes par week-end sera mis en place.

8 – PROJET DE MAISON MÉDICALE :

Caroline PETITE, première adjointe, présente l'avancement du projet, qui reste modulable, une partie médicale et une partie paramédicale. Des études de sol devront être réalisées.

Le projet est estimé à 1,2 millions d'euros par les bureaux d'études. Des rendez-vous devront être pris avec les financeurs afin de déterminer les taux des aides pouvant être obtenues.

Le permis de construire doit être déposé en janvier afin d'acter définitivement la subvention de 100 000 € du projet « Petites villes de demain » porté par le Département. Les travaux devront être réalisés dans les trois ans qui suivent.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Îles du Chéran : Afin que les études en cours puissent se poursuivre, il est proposé de créer une structure regroupant les 3 communes : Le Châtelard, La Motte-en-Bauges et Lescheraines. Cette proposition est adoptée par 9 voix pour et 1 abstention.
- La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 20 janvier 2023.
- Les décorations et illuminations de Noël seront installées du 10 décembre au 6 janvier.

Le secrétaire
Antoine PUZENAT

ANTOINE PUZENAT


Le Maire
Vincent BOULNOIS

Le Maire,

Vincent BOULNOIS

